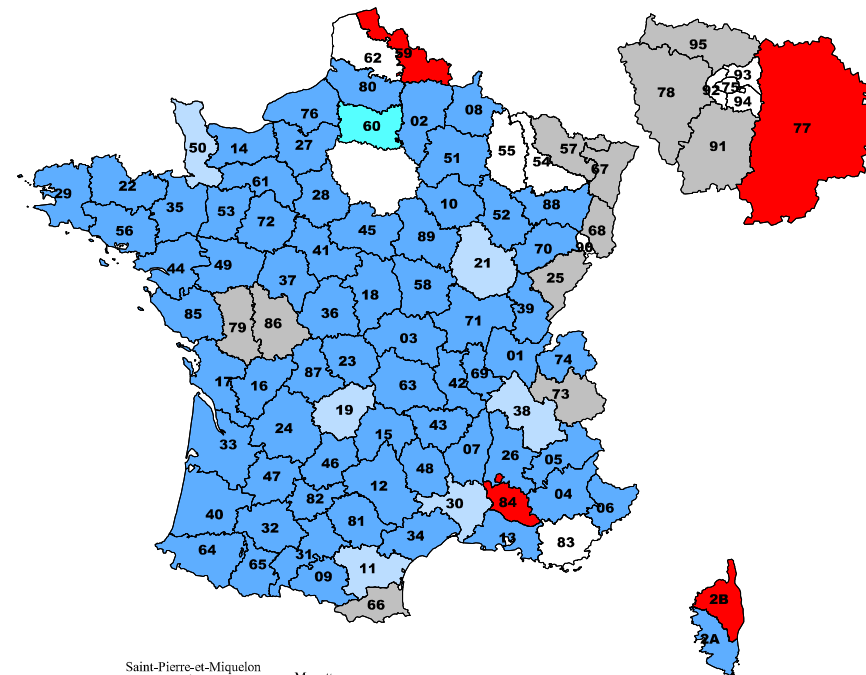


Saint-Pierre-et-Miquelon
Mayotte
Saint-Barthélemy
Saint-Martin
Guyane
Martinique
Guadeloupe
La Réunion

- sans maîtrise d'ouvrage unique sur zone ERDF et EDF-SEI
- avec maîtrise d'ouvrage unique sur zone ERDF et EDF-SEI
- zone ER exploitée uniquement par des ELD
- département non éligible aux aides du FACÉ
- avec deux maîtres d'ouvrage



Saint-Pierre-et-Miquelon
Mayotte
Saint-Barthélemy
Saint-Martin
Guyane
Martinique
Guadeloupe
La Réunion

- Maîtrise d'ouvrage non regroupée
- Maîtrise d'ouvrage regroupée à plus de 75%
- Maîtrise d'ouvrage regroupée à plus de 90% ou deux maîtres d'ouvrages
- Maîtrise d'ouvrage unique sur la zone ERDF
- Département hors du dispositif de regroupement
- Département hors FACE